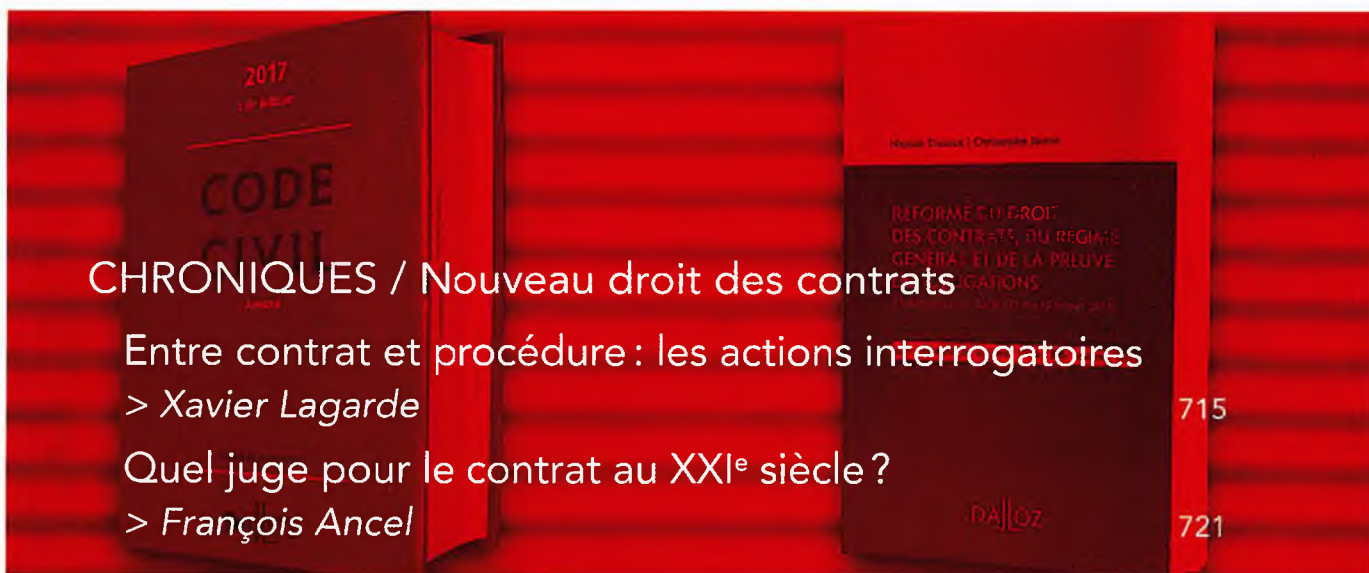


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
30 mars 2017
n° 13 / 7726^e
pages 697 à 752



ÉDITORIAL

697 À la poursuite de l'éléphant rose, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 701 Prêt (intérêts) : rejet de l'imprévision et application d'un taux négatif
703 Sociétés mères (devoir de vigilance) : invalidation partielle de la loi
707 Contrôleur général des lieux de privation de liberté : rapport 2016
708 Interruption volontaire de grossesse (entrave) : validation sous réserves et publication du texte

IN MEMORIAM

712 Franck Moderne (1935-2017), *Pierre Delvolvé*

POINT DE VUE

713 L'essentiel et le détail de la réforme de la prescription en matière pénale, *Jean-Baptiste Perrier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 729 **Panorama** : Droit de la filiation, *Frédérique Granet-Lambrechts*
738 **Notes** : La demande d'exécution n'écarte pas la perpétuité de l'exception de nullité,
note sous Com. 31 janv. 2017, Dimitri Houtcieff
743 Le droit des sociétés appliqué aux associations : lorsque l'emprunt, a priori banal, se révèle banal,
note sous Civ. 1^{re}, 1^{er} févr. 2017, Dorothée Gallois-Cochet
747 Du prêt numérique, *note sous CJUE 10 nov. 2016, Christophe Alleaume*

ENTRETIEN

752 Pierre-Yves Gautier - Contre le visa des précédents
dans les décisions de justice

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginecic N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

697

À la poursuite
de l'éléphant rose

ACTUALITÉS

701

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (intérêts): rejet de l'imprévision et application d'un taux négatif, *Colmar, 8 mars 2017*

Consommation

Prêt (prescription): portée du décès du co-emprunteur, *Civ. 1^{re}, 15 mars 2017*

Entreprise en difficulté

Nullités de la période suspecte: paiement pour dette non échue et cession de créance, *Com. 22 mars 2017*

Liquidation judiciaire: portée de la réouverture après clôture pour insuffisance d'actif, *Com. 22 mars 2017*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (clause résolutoire): dénonciation du commandement aux créanciers inscrits, *Civ. 3^e, 16 mars 2017*

Société et marché financier

Sociétés mères (devoir de vigilance): invalidation partielle de la loi Société civile (pouvoirs du gérant): portée de la nomination d'un mandataire *ad hoc*, *Com. 15 mars 2017*
Société anonyme (réduction du capital social): rapport du commissaire aux comptes, *Com. 15 mars 2017*

704

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité du fait des produits défectueux: prescription et notion de producteur, *Civ. 1^{re}, 15 mars 2017*

Famille-Personne-Succession

Filiation naturelle (droits successoraux): portée d'une décision judiciaire irrévocable, *Civ. 1^{re}, 22 mars 2017*

705

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail conclu au nom d'une indivision: portée de l'exception de nullité, *Civ. 3^e, 16 mars 2017*
Droit de préemption (SAFER): délai d'exercice et information loyale, *Civ. 3^e, 16 mars 2017*

705

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Confiscation: immeuble en indivision constituant le domicile familial, *Crim. 15 mars 2017*
Détention de cannabis: caractérisation indépendante de la consommation personnelle, *Crim. 14 mars 2017*

Presse et communication

Procédure (prescription): portée d'une plainte avec constitution de partie civile, *Crim. 14 mars 2017*

Procédure (citation): modalités de reproduction de l'article litigieux, *Crim. 14 mars 2017*

Procédure pénale

Contrôleur général des lieux de privation de liberté: rapport 2016

708

DROIT PUBLIC

Santé publique

Interruption volontaire de grossesse (entrave): validation sous réserves et publication du texte

708

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée (rupture): validité des conditions suspensives, *Soc. 15 mars 2017*
Attestation d'assurance chômage: obligation de délivrance en cas de démission, *Soc. 15 mars 2017*
Convention collective (applicabilité): appréciation souveraine des juges du fond, *Soc. 15 mars 2017*
Alsace-Moselle (contrat de travail): maintien du salaire en cas d'absence, *Soc. 15 mars 2017*

709

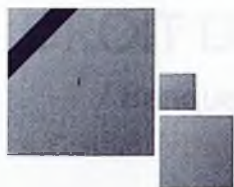
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Expertise judiciaire: modalités de respect des règles de la contradiction, *Civ. 3^e, 9 mars 2017*
Jugement étranger (Convention franco-gabonaise): exercice de l'action en inopposabilité, *Civ. 1^{re}, 22 mars 2017*
Rectification d'erreur matérielle: convocation des parties à l'audience, *Civ. 2^e, 16 mars 2017*
Profession juridique et judiciaire
Avocat (incompatibilités): prise d'effet de la nomination aux fonctions de magistrat, *Civ. 1^{re}, 15 mars 2017*
Notaire (action disciplinaire): condition d'exercice des droits de la défense, *Civ. 1^{re}, 15 mars 2017*

Voie d'exécution

Exécution forcée (titre exécutoire): autorisation de pratiquer une mesure conservatoire, *Civ. 2^e, 16 mars 2017*
Mesure d'exécution (demande de mainlevée): office du juge de l'exécution, *Com. 22 mars 2017*



IN MEMORIAM

712 Franck Moderne
(1935-2017)
par Pierre Delvolvé



POINT DE VUE

713 L'essentiel et le détail de la réforme de la prescription
en matière pénale
par Jean-Baptiste Perrier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

715 Entre contrat et procédure: les actions interrogatoires
par Xavier Lagarde

721 Quel juge pour le contrat au XXI^e siècle?
par François Ancel

PANORAMA

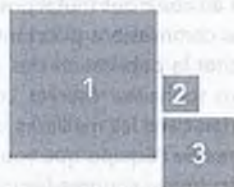
729 Droit de la filiation
janvier 2016 - février 2017
par Frédérique Granet-Lambrechts

NOTES

738 La demande d'exécution n'écarte pas la perpétuité
de l'exception de nullité, *note sous Com. 31 janv. 2017*
par Dimitri Houtcieff

743 Le droit des sociétés appliqué aux associations:
lorsque l'emprunt, a priori banal, se révèle banal,
note sous Civ. 1^{re}, 1^{er} févr. 2017
par Dorothee Gallois-Cochet

747 Du prêt numérique, *note sous CJUE 10 nov. 2016*
par Christophe Alleaume



ENTRETIEN

752 Pierre-Yves Gautier - Contre le visa des précédents
dans les décisions de justice

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sort, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr